



Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°08/XV/2009

## CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Lundi 12 octobre 2009

-Transcription des débats-

### Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Véronique Sandoval, Anne Tachène, Marie Toubiana.

### Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Catherine Bessis -pouvoir à José Baghdad-, Pascale de Zordi -pouvoir à Catherine Bruno-, Louisa Ferhat -pouvoir à Hubert Martinez-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-François Lamour -pouvoir à Jean-Baptiste Menguy-, Gérard Sarracani -pouvoir à Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque-.

### Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau, Vincent Flouquet, Isabelle Roy,

≈ ≈ ≈

**Monsieur le Maire** : Nous allons commencer notre séance par la désignation de nos secrétaires de séance.

**1. Désignation des secrétaires de séance** - Anne-Charlotte Buffeteau et Jean-Baptiste Menguy.

Le procès-verbal de notre séance du 21 septembre ne peut pas être adopté parce que le délai n'a pas été assez long pour qu'il soit retranscrit dans les temps. Il est à la relecture mais nous n'avons pas pu vous l'envoyer ni le mettre sur table. Nous vous présenterons, pour leur adoption, en novembre, à la fois les procès verbaux du 21 septembre et de notre séance d'aujourd'hui.

~ ~ ~

Nous allons donc maintenant commencer l'examen de nos projets de délibération.

**2. DDATC 115 - Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge.**

Y a-t-il des interventions, des ajouts, des oublis ? Madame de Clermont-Tonnerre veut ajouter quelque chose.

**Claire de Clermont Tonnerre** : Juste une petite précision portant sur les équipements relevant de la DEVE. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir, au regard de chacun des espaces verts, le nombre de mètres carrés qui correspondent aux différents jardins, ceci afin de voir clairement quelles sont les superficies qui sont réellement prises en charge dans le cadre de cet inventaire. J'observe notamment que pour le jardinet de la Maison communale en fait il y a plusieurs jardins, donc si on avait une clarification sur les superficies à entretenir, je pense que ça éclairerait notre lecture.

Est-ce que la Ville, l'année prochaine, peut procéder à ce complément d'information ?

**Monsieur le Maire** : Il en sera tenu compte, j'imagine. Je mets ce projet de délibération aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Il est adopté. Merci.

~ ~ ~

**3. DDATC 116 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2010, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.**

Qui souhaite intervenir ? Madame Bruno.

**Catherine Bruno :** Merci Monsieur le Maire. N'étant pas rapporteur de ce projet de délibération, je n'ai peut-être pas eu tous les éléments pour appréhender cette délibération. J'aimerais bien qu'Alain Destrem puisse nous aider à comprendre les critères et les clés de répartition de la dotation de gestion et d'animation et qu'il nous dise aussi quelles conséquences sur notre Etat Spécial et sur les dépenses d'investissement, aura cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Destrem.

**Alain Destrem :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est comme tous les ans le même type de mémoire, en particulier pour le DDATC 116 qui normalement nous fait part de la clé de répartition des dotations de gestion et d'animation locale. Il en est de même d'ailleurs sur le DDATC 117 qui concerne les dépenses d'investissement qui sont à la charge des conseils d'arrondissement.

Sur l'animation locale, je rappelle les règles de calcul parce que, à partir de là, évidemment, en découlent des montants financiers qui sont mis à la disposition des arrondissements. En fait, il y a quatre clés de répartition. D'abord une dotation forfaitaire, qui était l'année dernière de 35.000 euros et qui cette année est toujours du même montant, donc 35.000 euros par arrondissement, donc qui n'a pas changé.

Ensuite on attribue 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est clair qu'en ce qui concerne le 15<sup>ème</sup> arrondissement, puisque nous sommes le plus peuplé, ça doit, quand on prend en compte ce critère, nous avantager.

La troisième partie, c'est d'attribuer les 50 % restant des crédits en fonction des critères socio-économiques, à raison de 40 % pour la répartition par arrondissement des foyers fiscaux, là aussi d'ailleurs ça pourrait nous avantager parce que les revenus fiscaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement sont peut-être supérieurs à la moyenne des arrondissements parisiens, et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement, du 1<sup>er</sup> degré et des collèges publics en

ZEP et REP. Cela se traduit, dit sur l'animation locale, par une majoration des crédits d'animation dans 16 arrondissements. Une augmentation moyenne étant de 4,16 % pour l'animation locale.

Et puis il reste toujours les crédits destinés aux conseils de quartier qui représentent toujours 3.306 euros par conseil de quartier. Voilà pour l'animation locale.

Pour la gestion locale, ce sont les moyens qui sont nécessaires aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont les arrondissements ont la charge. La liste des équipements vous a été transmise et a été votée il y a quelques minutes, après l'intervention de Claire de Clermont-Tonnerre.

Maintenant sur les investissements, le DDATC 117 ne concerne que les investissements sur les équipements de proximité. Alors évidemment il y a quelque chose de nouveau qui a été donné, ça c'est bien, qui donne la possibilité d'étendre l'utilisation de cette ligne de crédits au-delà des équipements qui sont à la charge des arrondissements, c'est-à-dire grosso modo de pouvoir faire des actions de type voirie ou aménagements spécifiques, à la demande du Maire de l'arrondissement et après, évidemment, accord du conseil.

Ça c'est bien parce que cela donne un peu plus de souplesse mais tout dépend évidemment des montants qui sont accordés aux Maires d'arrondissement parce qu'il faut d'abord et avant tout assurer la bonne gestion et le bon entretien des équipements de proximité et si on est amené à avoir des reliquats, on pourrait les utiliser pour des aménagements et des dépenses d'autre type dans l'arrondissement.

Au milieu de tout cela j'ai fait une analyse, parce que ces critères ne sont pas très simples, ils sont difficilement compréhensibles et même je suis certain que seule la Direction des Finances de la Ville doit être à peu près capable de déterminer ces montants. Sur le plan des chiffres on ne sait pas très bien où on en est mais avant de regarder l'évolution chiffrée et les propositions de l'année prochaine, nous avons fait un tableau sur l'année 2009 qui a essayé de reprendre tous les éléments qui font partie de ce que je viens de vous dire : le nombre d'habitants par arrondissement, le nombre de foyers imposables, le revenu fiscal des foyers fiscaux, et le revenu fiscal des foyers fiscaux par habitant et on a essayé, à partir de là, de voir par rapport à cela la dotation dont le 15<sup>ème</sup> arrondissement pouvait bénéficier.

Et là je me suis aperçu avec étonnement, d'ailleurs je pourrai laisser à tous nos collègues ce tableau, je peux en faire une copie, que le 15<sup>ème</sup> arrondissement se trouvait en 18<sup>ème</sup> position dans Paris, c'est-à-dire avec 37 euros par habitant. Sont 19<sup>ème</sup> : le 7<sup>ème</sup> arrondissement et 20<sup>ème</sup> : le 16<sup>ème</sup> avec 34 et 33. Evidemment, c'est là où joue, ce que je disais tout à l'heure, le revenu fiscal des foyers fiscaux par habitant. Evidemment, plus l'arrondissement est riche en terme d'habitants et plus cela joue à tendre vers le bas la dotation. Ce qui est bien embêtant parce que finalement cette logique est presque inverse à la logique qui fait que dans l'arrondissement le plus important, avec ses 232 400 habitants, dont la surface est pratiquement la plus grande, il est évident que nous avons besoin de dotations de dépenses d'investissement et de dépenses d'animation locale et de gestion locale qui soient à la hauteur de cet arrondissement qui est à peine plus grand que la ville de Bordeaux.

Alors voilà, on se retrouve finalement avec une position qui n'est pas si favorable que ça : 37 euros par habitant. Très étrangement je n'ai pas compris mais c'est pourtant la réalité des faits et des calculs que nous avons pu faire.

Maintenant, sur le plan budgétaire, il est évident qu'il y a des discussions avec les services de la Ville et que nous n'avons pas encore les arbitrages définitifs. Mais ce qui est en notre connaissance actuellement, c'est que par rapport à ce qu'a demandé le Maire d'arrondissement, pour le Budget Primitif 2010, en investissement « animation locale et gestion locale », il nous manque toujours, sur le plan budgétaire, la somme d'un peu plus de 500.000 euros. D'autant plus que cette proposition a été faite de façon raisonnable, analyse point par point de chacune des dépenses, et que pour l'instant la Ville de Paris propose au Budget Primitif 2010 la somme globale de 9.805.719 euros alors que nous avons demandé et continuons à demander 10.345.134 euros.

Maintenant, si on prend l'investissement, c'est assez simple, depuis quatre ans il est toujours au même niveau. Je ne sais pas pourquoi c'est comme ça, même l'inflation n'est pas prise en compte. 486 965 euros chaque année et le Maire du 15<sup>ème</sup> avait demandé 550.000 euros et continue à le demander dans un courrier qu'il a adressé à Madame Hidalgo en date du 30 septembre, qui fera partie probablement de l'arbitrage à venir dans les jours qui viennent.

Ensuite on nous dit, pour l'animation locale, la Ville nous propose 983.377 euros alors que nous demandons 1.122.000 euros et là, c'est ça qui m'étonne, encore une fois on est mal traité. Je ne comprends pas pourquoi, il y a quelque chose qui n'est pas logique. Quand je reprends ce qui est écrit dans le mémoire, comme je l'ai dit tout à l'heure : « une majoration des crédits d'animation locale a eu lieu dans 16 arrondissements ». Bon, le 15<sup>ème</sup> arrondissement sans aucun doute,

puisque tel est le cas. Nous avions au Budget Primitif 2009 en animation locale 977.000 euros et la Mairie de Paris nous propose 983.000, ce qui représente une augmentation de 0.57 %, ce qui n'est pas énorme pour l'animation locale de notre arrondissement, d'autant plus que le Maire de Paris a dit et c'est écrit dans le mémoire, que l'augmentation moyenne est de 4,16 % sur l'animation locale, ce qui est franchement, là je dois dire, totalement insuffisant.

Ce que je peux penser, c'est que bien entendu, le dernier point là-dessus, j'espère que les derniers arbitrages nous ramèneront à la proposition faite par la Mairie du 15<sup>ème</sup>. J'espère également que, je dois également attirer l'attention du conseil sur le fait que les services aujourd'hui, d'après mes informations, ont utilisé pratiquement toutes les sommes qui étaient au budget primitif, ce qui fait que les reports de crédits, c'est-à-dire le report sur le budget supplémentaire des crédits non engagés sera moindre que les années précédentes. Au budget supplémentaire du mois de juin, il y aura beaucoup moins de reports que ceux qui sont habituellement discutés dans l'arrondissement.

Enfin le dernier petit point qui m'inquiète avant de parler de la deuxième des choses, le dernier point qui m'inquiète, c'est la culture. Il est évident que la culture c'est important et vous savez que la culture fait partie du budget de l'animation locale. Alors dans ce qui nous est proposé aujourd'hui, je ne vais pas reprendre les chiffres, cela n'a pas d'importance, au niveau de l'animation locale, mais reprenons-les quand même.

**Monsieur le Maire** : Nous les avons.

**Alain Destrem** : Quand vous enlevez les travaux d'urgence, il ne reste plus pour l'animation locale qu'environ 428.000 euros, travaux d'urgence qui sont actuellement prévus pour cette année. 428.000 euros, c'est bien pour l'ensemble de l'animation locale. Simplement, quand on veut mettre un euro par habitant, ça veut dire 235.000 euros qu'il faudrait mettre sur les 428.000 euros restants, hors travaux d'urgence, c'est-à-dire sur l'ensemble, il faudrait qu'on attribue à la culture près de 60 % (59.5 %) des budgets qui nous restent sur l'animation locale, ce qui est d'ailleurs totalement insuffisant.

Je voudrais faire deux remarques, Monsieur le Maire, en concluant.

**Monsieur le Maire** : Si vous pouvez terminer, Monsieur Destrem.

**Alain Destrem :** J'ai lu dans un journal qui sort dans l'arrondissement, qui s'appelle « Objectif 15 ». Il est connu n'est-ce pas ? Parce que tout le monde le reçoit. En tout cas on peut même le voir sur Internet et c'est écrit dans une langue étrangère, je ne sais plus laquelle.

**Monsieur le Maire :** Bon, Monsieur Destrem, allez aux faits.

**Alain Destrem :** Je vais aux faits. Qu'est-ce que je lis dans le budget du 15<sup>ème</sup> ? Je lis deux choses qui m'ont intéressé. La première, c'est qu'on nous dit avec beaucoup de gentillesse, il y a 15 jours - 3 semaines, il a été distribué il y a une semaine, que le 15<sup>ème</sup> arrondissement voyait son budget de fonctionnement augmenter de plus de 13 % pour atteindre 5,7 millions d'euros. Je me suis dit que peut-être il y avait une erreur parce qu'il faut apprendre aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement que déjà la Ville et Monsieur Gaudillère ont décidé d'attribuer sur son budget et sur l'Etat Spécial la somme de 9,8 millions d'euros. Donc il y a soit une erreur de chiffres, soit une erreur d'impression. Ce n'est pas 5,7 parce que ce n'aurait pas été beaucoup mais c'est 9,8, et je rappelle que nous en demandons 10,3 ce qui est une augmentation totale d'environ 13 %.

La deuxième des choses, je vais être très court mais je le garderai pour la discussion budgétaire, mais quand même je lis toujours ces éditoriaux, ce n'est pas un éditorial c'est un article non signé, où on nous explique « qu'il faut espérer que les frais de réception de la Mairie du 15<sup>ème</sup> qui ont connu une hausse sans précédent en 2008, de 188 % par rapport à 2007, vont sensiblement diminuer en 2009. Il est en effet paradoxal que les élus UMP de Paris, qui réclament à cors et à cri la suppression de programmes de logements sociaux et la baisse des dépenses de solidarité, ne se montrent pas un peu plus responsables sur l'utilisation de certains crédits liés au train de vie des élus ». Mon Dieu ! Mon Dieu ! Alors je me suis dit, ce n'est pas possible, il faut que je voie où on en est et que je voie ce qui s'est passé.

Alors c'est vrai que nous avons eu une discussion sur l'Etat Spécial de l'année dernière ... je vais terminer Monsieur le Maire ...

**Monsieur le Maire :** Oui s'il vous plait !

**Alain Destrem :** Laissez-moi juste répondre à cet article qui est distribué à peut-être 50.000 exemplaires dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Finissez, Monsieur Destrem.

**Alain Destrem** : Cela fait partie de l'Etat Spécial. Je vais vous indiquer des choses très simples. Je ne vais pas rappeler, je le rappellerai bien entendu lorsqu'on parlera du Compte Administratif, que toutes ces lignes-là ne sont pas que des lignes de dépense de petits fours mais de bien autres choses. Si on prend toutes les lignes agrégées : réceptions, fêtes et cérémonies, administration de la collectivité et animation locale. Voilà ce qui s'est passé. J'ai comparé les arrondissements et je suis allé chercher ce qui se passait dans tous les autres arrondissements.

Alors tenez-vous bien, le 13<sup>ème</sup> arrondissement -bien entendu je défie tout le monde de démontrer le contraire- dépense 1,35 euros par habitant, le 19<sup>ème</sup> dépense : 1,22 euros, le 18<sup>ème</sup> : 1,14 euros, le 14<sup>ème</sup> : 1,04 euros, le 20<sup>ème</sup> : 0,80 euros et le 15<sup>ème</sup> qui a augmenté son budget de façon considérable : 0,51 euros c'est-à-dire en fait pratiquement 40 % de moins que mon ami Daniel Vaillant ou Jérôme Coumet ou quelques autres. Il faut faire attention quand on dit ça parce que quelques fois il peut y avoir un retour en boomerang.

Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais dire sur ceci en espérant bien entendu que les 500.000 euros supplémentaires que vous avez réclamés seront accordés parce que ça permettra au 15<sup>ème</sup> qui a été apprécié par la presse comme étant dernièrement un arrondissement en ébullition, de continuer à avoir suffisamment de gaz pour faire chauffer la marmite. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur Destrem. Je pense que Madame Bruno aura eu toutes les explications qu'elle souhaitait et dans le détail. Nous avons même été un petit peu au-delà de la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales. Cela a permis de préparer le débat budgétaire qui interviendra prochainement.

Je suppose que cette intervention suscite une réflexion de Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Vous supposez bien, Monsieur le Maire. Effectivement, le tableau que nous fait Monsieur Destrem, c'est un tableau, je ne sais pas s'il est en demi-teinte, mais en tous les cas il voit les réalités budgétaires sous un jour qui est un peu partiel.

Premier point. Vous m'excusez pour ma voix mais ce sont les microbes du moment. Monsieur Destrem l'a dit et il faut le souligner, en se référant à une excellente publication, effectivement, le budget du 15<sup>ème</sup> arrondissement, dans ses dépenses de fonctionnement, augmente de 13,16 %.



Cela mérite d'être dit et répété parce qu'on nous dit parfois sur les marchés que des élus UMP diraient que la Mairie du 15<sup>ème</sup> est particulièrement défavorisée, qu'on lui coupe les crédits : plus 13,16 %. Premier point par lequel il faut, me semble-t-il, commencer.

Si on regarde le détail, s'agissant de l'enveloppe dédiée à l'animation locale et culturelle, communication : 1 euro par habitant pour la culture, on passe au budget primitif de 2009, de 428.000 euros à, pour ce budget primitif de 2010, 473.000 euros. Donc Monsieur Destrem nous disait : une moyenne d'augmentation de 4 %. Là on est à 10 %. Donc il y a quelques chiffres qu'il faut parfois rappeler. La dotation de gestion locale augmente de son côté de 15,76 % et c'est effectivement dans cette dotation de gestion locale que sont prélevés les frais de réception des élus du 15<sup>ème</sup>, décidés évidemment par la Mairie du 15<sup>ème</sup>, qui ont effectivement considérablement augmenté depuis l'année dernière, considérablement augmenté et ce qui compte, Monsieur Destrem, c'est quand même le rythme d'augmentation. Je vois mal pourquoi, du temps de Monsieur Galy-Dejean, on pouvait, sur ce poste, dépenser peu et pourquoi, au temps de Monsieur Goujon, il faut dépenser autant. Ça c'est le volet de la délibération 116.

Sur la délibération 117, une simple requête. Cette délibération autorise les conseils d'arrondissement et non pas le Maire d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement et donc à ce titre il serait souhaitable que le Maire du 15<sup>ème</sup> informe le conseil d'arrondissement des dépenses réalisées par la Mairie du 15<sup>ème</sup> ainsi que des prévisions pour 2010. C'est souhaitable pour l'information des conseillers d'arrondissement, de gauche comme de droite. C'est souhaitable également pour l'information des habitants de l'arrondissement. Voilà les quelques éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Pour conclure, en soulignant que s'agissant de la dotation d'investissement tout n'est pas encore réglé puisqu'il y a un certain nombre d'arbitrages qui sont en cours et que ces arbitrages permettront de déterminer, effectivement, sur quels crédits d'investissement, au bout du compte, la Mairie du 15<sup>ème</sup> pourra compter. Et je crois que l'image globale que je viens de retracer à l'instant, je parlais de demi-teinte tout à l'heure, elle nous montre que les choses sont, je ne pense pas dire plus roses que ce que nous disait Monsieur Destrem, en tous les cas beaucoup moins noires et que dans un contexte actuel qui est un contexte de crise économique, lorsque le groupe UMP au Conseil de Paris demande de façon régulière des économies dans le budget de la Ville, rien n'interdit au Maire UMP et à la majorité UMP du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement de faire également des propositions dans un des arrondissements qu'il dirige. Voilà cette proposition pour une administration qui soit le plus près possible des besoins des Parisiennes et des Parisiens. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Pour conclure, je voudrais faire une ou deux observations. Il faut dire que, avouez Monsieur Dargent, il est peut-être plus facile à la Mairie de Paris, dont le budget de fonctionnement, je le rappelle, tourne autour de 8 milliards d'euros annuels, de faire des économies sur ses dépenses que la Mairie du 15<sup>ème</sup> avec un budget, que nous avons rappelé, qui est inférieur à 10 millions d'euros alors que nous représentons plus de 10 % de la population parisienne même si, évidemment, beaucoup de dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la Ville.

Je pense que les économies peuvent se situer plutôt du côté de la Ville, d'autant plus que, si j'ai bien compris le discours du Maire de Paris, qui est un discours centralisateur, ce n'est pas au moment où il nous transfère davantage d'équipements de proximité à gérer, ce qui est le cas aussi pour l'année prochaine, qu'il peut nous demander de faire plus avec moins.

Alors là, effectivement, si l'on revient très rapidement sur ce budget, de façon très précise, la dotation d'animation locale est stable. La dotation d'investissement elle, ne bougera pas, selon moi, elle ne bouge pas depuis quatre ans, elle ne bougera pas même si ça ne comprend pas bien sûr les investissements localisés dont on reparlera ultérieurement. La dotation d'animation locale, elle, est stable puisqu'elle n'augmente que de 0,5 % alors que c'est vrai, Monsieur Destrem avait raison de le rappeler, dans sa brève intervention, que l'augmentation moyenne sur Paris est de 4 %.

Quant à la DGL, c'est vrai, il y a un vrai effort avec une augmentation de 15,76 %. Mais je voudrais dire, premièrement, il n'y a pas de véritable capacité d'initiative pour une politique volontaire de la Mairie du 15<sup>ème</sup> sur cette DGL qui, finalement, retrace des dépenses automatiques qui sont des dépenses de gestion de base des équipements locaux, c'est-à-dire les fluides, les travaux, etc. C'est une dotation sur laquelle on a assez peu d'influence et qui est quand même représentée massivement par les fluides.

Ce que je voulais dire surtout, c'est que cette augmentation n'est pas due simplement à l'immense générosité du Maire de Paris mais aussi au fait que nous ayons, comme je le disais à l'instant, des équipements transférés supplémentaires dont nous devons assurer le financement de la gestion et notamment deux nouvelles crèches -je parle sous le contrôle de l'adjointe chargée de la petite enfance- deux nouvelles crèches.

Je le dis aussi, quand même, il y a quelque chose de nouveau. Depuis l'an passé, nous avons quelques transferts de charges nouveaux de la part du budget de la Mairie de Paris, qui étaient d'ailleurs pris en charge jusqu'à présent par la Direction centrale et qui maintenant -c'est en concertation d'ailleurs, mais bon c'est comme ça- repassent sur les Etats Spéciaux d'arrondissement. Il ne s'agit pas simplement du 15<sup>ème</sup>. Par exemple, tout à coup nous sommes amenés à prendre sur l'Etat Spécial le coût du nettoyage des bibliothèques. Il y a un certain nombre aussi de dépenses de la DEVE. Donc voilà les raisons qui expliquent, aussi, cette augmentation qui nous permettra, je le souhaite bien sûr, de permettre le financement des équipements.

Un dernier point. Là, vous êtes particulièrement injuste et je crois qu'il faudra abandonner ce prétexte. Evidemment, vous n'avez pas beaucoup d'argumentation pour contester les dépenses de cette Mairie. Mais je pense que là où vous n'en avez pas du tout, c'est certainement sur ce que vous appelez les « frais de réception » qui sont principalement des organisations de réunions que nous faisons en Mairie du 15<sup>ème</sup> pour accueillir, soit des opérations culturelles, soit les seniors, ce qui ne se faisait pas avant ; je le revendique, parfaitement. Vous avez cité mon prédécesseur qui a fait des choses bien, qui a fait d'autres choses.

Il y a maintenant un nouveau Maire, Monsieur Dargent, j'assume parfaitement le fait d'organiser en Mairie du 15<sup>ème</sup> beaucoup plus d'activités et vous le voyez. Par exemple, nous avons chaque week-end des forums. Il y a maintenant un forum de la famille, il y aura un forum des services aux personnes, il y a le week-end du goût, la Fraich'attitude, etc. Nous organisons aujourd'hui dans cette Mairie beaucoup plus de choses à destination des habitants qu'autrefois, je le revendique parfaitement. Alors bien sûr, cela coûte plus cher mais nous faisons des économies par ailleurs. Vous ne citez qu'un poste « fêtes et cérémonies » mais vous n'avez pas dit que pour ce qui concerne la ligne « catalogues et imprimés », par exemple, il y avait une baisse de près de 40 % et que les « frais d'affranchissement » ont baissé de près de 20 %.

Voilà, je pense que c'est une polémique qui doit maintenant cesser d'autant plus que cela concerne des budgets qui font moins de 20.000 euros, ce qui, avouez-le, est quand même assez peu important au moment où la Mairie de Paris, d'ailleurs, augmente les impôts des Parisiens de façon massive. Voilà simplement quelques compléments d'information et je vous propose de passer maintenant au vote de ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

≈ ≈ ≈

**4. DDATC 117 - Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement. Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**5. DU 153 - Débat sur les résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L.123-12-1 du Code de l'urbanisme ; approbation du principe de l'application au cas par cas des dispositions du nouvel article L.127-1 du Code de l'Urbanisme.**

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte :** Monsieur le Maire, chers collègues. J'aurais aimé attirer l'attention de ce conseil d'arrondissement sur l'équilibre qui doit exister et que nous devons faire perdurer dans notre arrondissement. En effet, il faut prendre garde à équilibrer les zones de construction de logement social dans notre arrondissement. Le périmètre couvrant le quartier Brassens, que je connais bien, est déjà à plus de 50 % en logements sociaux. Nous avons pu constater, sur le PLU, qu'un projet est prévu, notamment au Laboratoire des Ponts et Chaussées.

Donc il existe un équilibre, un savant mélange où la mixité sociale dans notre quartier est réelle et vivante. Mais les associations tirent la sonnette d'alarme car, malheureusement, un déséquilibre dans l'autre sens générerait un coût pour la société et la collectivité, un coût humain et un coût économique.

Donc je tenais à attirer votre attention sur ces plans d'implantation de logements sociaux. Merci.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Malherbe.

**Jacqueline Malherbe :** J'en profite pour rappeler ce que je rappelle régulièrement lorsque j'entends parler de construction de logements sociaux, qu'il est bon de penser aux équipements qui vont avec, notamment à une école.

**Monsieur le Maire** : Madame Fonlladosa. Allez-y.

**Ghislène Fonlladosa** : J'emboîte le pas à Madame Malherbe, bien entendu, sur les équipements culturels dans le 15<sup>ème</sup> puisqu'on se souvient qu'à Boucicaut nous n'avons plus que 750 m<sup>2</sup> dont on ne sait d'ailleurs pas ce qu'ils deviendront contre les 4800 m<sup>2</sup> préalablement annoncés. Donc il faudrait veiller à ce que, dans tout ce qui se prépare dans le 15<sup>ème</sup>, on ait la place pour des équipements culturels et des espaces pour des associations culturelles, de même que, on en a parlé au dernier conseil, ils étaient aussi évoqués au Conseil de Paris, les ateliers-logements d'artistes dans les immeubles sociaux.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Je pense que s'il y a bien un nouveau quartier en cours de construction où il y a une recherche de cet équilibre entre le logement, la solidarité, les activités culturelles, s'il y en a bien un dans le 15<sup>ème</sup> qui nous tient à cœur c'est Boucicaut.

Donc je m'étonne un peu de la dernière remarque parce que nous assumons le choix d'un équipement dédié à des activités culturelles, d'une superficie de 750 m<sup>2</sup>. Certes, il n'est peut-être pas à la hauteur de l'ambition légitime d'une adjointe au Maire chargée de la culture mais je rappelle qu'avec 750 m<sup>2</sup> on peut faire ce qu'on fait, par exemple, dans le Centre Sohane Benziane, c'est-à-dire qu'on peut faire des choses très intéressantes, très diversifiées et ce centre a été une réussite. Donc, moi j'ai plutôt l'espoir que, quand cet espace sera plus précisément défini, nous aurons une superficie tout à fait intéressante.

D'ailleurs, ce qui me traverse l'esprit, c'est qu'à quelques mètres justement de Boucicaut, il y a l'Imprimerie Nationale et je me rappelle que lorsque le Ministère des Finances l'avait vendue au groupe Carlyle, il était convenu dans les permis de démolir et de travaux qui avaient été définis que 300 m<sup>2</sup> sur l'aile Gutenberg seraient dédiés à un équipement municipal, plutôt un équipement de petite enfance. J'aimerais savoir ce qu'il en est maintenant que le Ministère des Affaires Etrangères est installé. Est-ce qu'il est toujours question d'attribuer ces 300 m<sup>2</sup> à la Mairie du 15<sup>ème</sup> et si oui, pour quelle activité ? Il pourrait y avoir aussi un besoin pour les associations.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui, pour prolonger, je crois que Boucicaut c'est justement le contre exemple, c'est-à-dire que c'est une emprise où il y a du logement privé, du logement social, une école, une crèche, la Fondation Darty, un équipement culturel.

Donc c'est le type même de ce que nous faisons très régulièrement. Je partage le souhait qui est évoqué. Evidemment, il ne s'agit pas de faire des logements sans se préoccuper de ce qu'ils vont coûter mais je crois que c'est quand même une des pratiques systématiques qui fait justement une des différences. Je rappelle, vous n'étiez pas encore élue, Madame, dans ce conseil, que la ZAC Vaugirard avait été prévue sans une seule crèche et que c'est la municipalité de Bertrand Delanoë qui a installé une crèche dans un ensemble considérable. Il n'y avait pas un seul endroit pour faire garder les enfants. Donc là-dessus, pas de souci en tous les cas, nous partageons tout à fait cet objectif.

Je voudrais terminer en soulignant l'intérêt de cette délibération qui est composée de deux volets. Il y a d'une part le débat sur les résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme que nous avons révisé le mois dernier. Je n'y reviens pas, il y a eu effectivement beaucoup de choses qui ont été faites dans Paris depuis les trois ans que ce nouveau Code de l'Urbanisme court et d'autre part la révision a permis un certain nombre d'améliorations significatives et en matière de logements, elle a permis également l'inscription de six nouvelles réserves que j'ai proposées moi-même comme président du groupe des élus de gauche en matière de logement et de logement social parce que nous, nous avons des propositions à faire dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Que tout cela doive être parfaitement équilibré sur l'arrondissement, nous en sommes tout à fait d'accord, c'est le principe même de la mixité sociale dans toutes ses dimensions.

Je voudrais également, pour terminer, souligner l'intérêt du deuxième volet de cette délibération qui repose sur les modifications du Code de l'Urbanisme issues de la loi, dite loi Boutin. En particulier, cette loi Boutin introduit une disposition qu'il est proposé à notre conseil de retenir puisqu'elle permet de délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation des programmes de logements, comportant des logements sociaux, bénéficiera d'une majoration des règles de COS ; ça c'est une heureuse initiative, on est sur le principe, ensuite nous reviendrons devant les assemblées locales chaque fois qu'il y aura une proposition précise. Il s'agit-là d'adopter le principe. Mais je me félicite de cette nouvelle faculté qui est offerte de pouvoir loger l'ensemble des Parisiens et notamment les plus modestes car c'est un objectif auquel nous sommes particulièrement attachés.

**Monsieur le Maire** : Madame Lalem.

**Fatima Lalem :** Merci Monsieur le Maire. Je voulais souligner notre attachement à une politique de mixité. Il n'est pas difficile de constater que lorsqu'il y a des programmes importants d'équipements ils s'organisent à l'intérieur, de façon parfaitement intégrée, dans des programmes de logements et notamment les logements sociaux. Cette mixité est visible à Boucicaut, elle est également visible à Beaugrenelle. J'aimerais d'ailleurs rappeler que dans le cadre actuel nous avons aussi une démarche pour prévoir des équipements très structurants et porteurs d'emplois. J'aimerais rappeler les emplois prévus sur Beaugrenelle, j'aimerais rappeler la pépinière d'entreprises prévue à Boucicaut et puis enfin j'aimerais vous rappeler, chers collègues, que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social et le 15<sup>ème</sup>, à l'instar des autres arrondissements, doit intégrer cette donne.

Il faut arrêter de nous opposer le logement social, c'est une priorité de notre mandature, comme ça l'était dans la dernière, de créer du logement sur Paris, de répondre à la demande des Parisiens en la matière et je crois que la sociologie parisienne montre bien qu'on a différentes catégories qui sont éligibles au logement social dans lesquelles on retrouve parfaitement les catégories moyennes au regard des seuils de revenus. On a déjà eu cette discussion plusieurs fois mais je crois que c'est vraiment un peu un réflexe systématique, à chaque fois qu'on aborde des délibérations où il est question de logement, on nous met tout de suite en avant une certaine préoccupation du logement social. Le logement social concerne les catégories moyennes, les catégories effectivement moyennes - basses mais aussi des populations les plus faibles, les populations précarisées et par rapport auxquelles nous portons un effort de solidarité indispensable.

**Monsieur le Maire :** Oui je crois que cet effort de solidarité, chacun le partage ici puisqu'il ne me semble pas depuis le début de la mandature que notre majorité se soit opposée à un seul projet de délibération concernant la réalisation de logements sociaux. Donc il ne faut pas dire des choses, ou laisser entendre des choses, qui ne sont pas vraies.

Simplement, ce qui est vrai et pour les élus de terrain que nous sommes, personne ne peut le nier, à partir du moment où les logements sociaux sont de plus en plus nombreux -d'ailleurs on n'a pas attendu la majorité de Monsieur Delanoë pour en construire près de 15.000 dans le 15<sup>ème</sup> avant 2001- il est absolument nécessaire et c'est pour le bien être de ces populations d'ailleurs, que la construction de ces logements sociaux, comme il a été dit par un des orateurs, soit accompagnée bien sûr, non seulement d'équipements collectifs de toute nature pour que ces personnes, quels que soient leur âge, leur condition, leurs

envies puissent en profiter, qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de terrains de sport, de jardins, d'écoles -comme l'a dit Madame Malherbe-, d'équipements culturels -comme l'a dit Madame Fonlladosa-, etc, et qu'en plus il puisse y avoir un renforcement, et je pense qu'on sera tous d'accord, de l'accompagnement social de ces personnes dont beaucoup se trouvent en grande difficulté, en précarité et la crise n'arrange pas les choses évidemment.

Donc là je crois qu'il y a un consensus, simplement nous tardons à voir naître ces équipements collectifs et il est de notre devoir, je pense, de les réclamer comme d'ailleurs, pour conserver la mixité sociale à laquelle vous vous dites attachés, il est important aussi que les engagements de Monsieur Delanoë, et ce sont les siens que je cite donc je ne pense pas que vous vous y opposerez, soient remplis, c'est-à-dire la réalisation, dans ses opérations de logement social, d'un tiers de logements pour les classes moyennes pour un logement intermédiaire, tel que Monsieur Delanoë s'y est d'ailleurs engagé dans son discours d'investiture au Conseil de Paris, chacun s'en souvient.

Il y a un certain nombre de choses qui sont faites mais je crois qu'il faut aller jusqu'au bout et permettre justement, et c'est notre souhait à tous ici, que ces personnes vivent en parfaite harmonie dans leur quartier en fonction d'un certain nombre de besoins qu'il faut que la collectivité locale satisfasse.

Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Juste sur un point qui a été souligné par Madame Lalem dans son intervention. Les nombreux emplois qui vont être créés à Beaugrenelle. Je souhaiterais qu'on ait une information sur ces emplois parce que, à part les nombreux licenciements au sein de la société Apsys, nous n'avons pas connaissance de la création de ces emplois. Nous les réclamons d'ailleurs depuis un certain temps. Donc si vous avez des éléments d'information, dans la transparence, il serait souhaitable que vous communiquiez ces informations à notre assemblée.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Une information très rapide pour répondre aussi à Madame Lalem et lui dire que nous aimerions également, dans notre quartier Brassens, avoir aussi une pépinière d'entreprises, ou si vous voulez, que l'on voit non seulement charger le quartier de logements, c'est très bien, mais aussi faire vivre ce quartier et le faire vivre dans sa diversité notamment économique. Merci.



**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Menguy.

**Jean-Baptiste Menguy** : Merci Monsieur le Maire. Juste pour réagir à ce que Madame Lalem vient de dire. Cela commence à suffire ce discours qu'on entend à chaque fois, comme quoi nous on ne veut que des pauvres et des gens malheureux. Franchement c'est absolument absurde de supporter de telles affirmations qui n'ont aucun sens.

Nous accompagnons évidemment les logements sociaux, pourquoi ? Parce que, Monsieur le Maire l'a déjà dit, nous voyons dans nos permanences, tous les jours, des demandeurs de logement. Quel est le problème ? Vous avez l'air de découvrir cette statistique de 70 % de Parisiens éligibles au logement social comme si c'était une fierté pour vous. Mais la vérité, Madame Lalem, c'est qu'avec votre politique et notamment la hausse des impôts locaux, vous appauvrissez Paris, Madame Lalem. La vérité, c'est que votre majorité défend tellement le logement social qu'on attend toujours l'application de la loi Boutin sur la convention d'utilité sociale. Voilà la vérité, Madame Lalem. Vous parlez des classes moyennes, où en est-on de l'engagement du Maire d'un tiers de logements pour les classes moyennes et les logements intermédiaires que le Maire a rappelé ? On attend toujours, on ne voit rien venir.

Alors moi je ne peux pas accepter que vous ayez cet air d'autosatisfaction permanente, que vous êtes les seuls à comprendre les attentes de la population, c'est faux Madame Lalem. La différence, c'est que nous, nous voulons des choses qui soient équilibrées et que les logements sociaux soient accompagnés de structures publiques. Qu'attendez-vous pour conforter les services publics autour des logements sociaux ? Qu'attendez-vous pour conforter la sécurité dans les ensembles sociaux ? Qu'attendez-vous, là, pour assurer une vraie mixité sociale ? Qu'attendez-vous pour développer les logements intermédiaires ?

Voilà autant de questions auxquelles votre majorité, Madame Lalem, ne répond jamais et en particulier dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Alors, Madame Lalem, je vais vous dire une bonne chose : arrêtez de considérer que notre majorité, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, n'y connaît rien parce qu'on fait autant de terrain que vous, si ce n'est plus. Arrêtez de considérer qu'on ne comprend pas les attentes de la population du 15<sup>ème</sup> parce qu'on les rencontre autant que vous si ce n'est plus Madame Lalem. Alors, les leçons, gardez-les pour vous. Ayez une politique économique avantageuse pour les Parisiennes et les Parisiens, pour ceux qui travaillent durement, qui veulent créer leur entreprise, qui veulent créer de la richesse à Paris pour que les Parisiennes et les Parisiens aient un niveau de vie qui augmente. A ce moment-là, Madame Lalem, nous aurons tous ensemble réussi une réelle mixité sociale plutôt que des tartes à la crème....

**Monsieur le Maire** : Je vais passer la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre si elle a encore des choses à nous dire. Simplement une ou deux réponses plus techniques sur Boucicaut.

C'est vrai que cette opération d'urbanisme, d'ailleurs j'aime bien rappeler -parce que ce n'est pas vous qui le faites- que nous devons cette opération d'urbanisme au fait que l'hôpital Boucicaut ait libéré ce terrain à la suite d'une décision prise par Edouard Balladur lorsqu'il était Premier Ministre, de la construction de l'hôpital Pominou qui est une vraie réussite, de surcroît.

Donc je voulais quand même le rappeler et dire que cet équipement culturel, Monsieur Alayrac, de 4000 m<sup>2</sup>, qui était prévu dans le projet d'origine, c'est la Ville de Paris, c'est votre majorité qui l'a porté et qui a jugé utile qu'un équipement culturel de près de 4000 m<sup>2</sup> soit implanté à cet endroit et qu'aussi un équipement associatif de 1000 m<sup>2</sup> soit implanté également à cet endroit. Donc si maintenant on se retrouve sans équipement associatif et avec un lieu culturel réduit à 750 m<sup>2</sup>, je pense que c'est une vraie régression sur le plan culturel et je sais que vous qui participez à beaucoup de manifestations culturelles dans cet arrondissement, puisque nous avons l'occasion de nous y rencontrer souvent, vous ne pouvez pas vous réjouir que nous passions de 4000 m<sup>2</sup> à 750 m<sup>2</sup> même si bien sûr on peut faire beaucoup de choses dans 750 m<sup>2</sup>. Je pense que nous pouvions faire encore plus et que nous pouvions porter un projet très ambitieux pour le 15<sup>ème</sup> et que nous pouvions le porter ensemble.

Juste un mot pour ce qui concerne ce bâtiment Gutenberg de l'Imprimerie Nationale, je pense que vous savez qu'il y a des négociations en cours en ce moment-même entre la Ville de Paris et le Ministère des Affaires Etrangères de façon à ce qu'une convention soit élaborée pour permettre une utilisation, au moins partielle, en faveur d'associations, de ces bâtiments, qui ira même peut-être au-delà d'ailleurs et qui ira au-delà de ce qui était prévu initialement par Carlyle au Ministère des Finances, c'est-à-dire qu'il y aura une utilisation possible -j'espère que cette convention pourra aboutir, je ne veux pas faire de plans sur la comète non plus- du bâtiment Gutenberg pour que des associations puissent venir y travailler, s'y réunir mais aussi de la salle de réunion de cet équipement, que je vous invite à visiter parce qu'il est particulièrement bien conçu et qui permettra aux associations d'avoir là des locaux qui leur seront proposés gratuitement pour se réunir dans certaines circonstances.

Je termine pour vous dire que ce bâtiment n'est pas encore achevé et qu'il est toujours en rénovation. Je crois que les travaux seront terminés à la fin de l'année et qu'il sera donc opérationnel à partir du mois de janvier. C'est là sans doute que cette convention pourra prendre effet.

Enfin, je voudrais dire quand même que sur la ZAC Vaugirard, il y a eu la création de la crèche Cotentin qui a été inaugurée en 2001, mais justement qui avait été prévue avant et c'est vrai qu'une halte-garderie, je crois, a été ajoutée dans la ZAC Vaugirard, par votre municipalité.

C'était juste quelques informations précises que je voulais ajouter. Madame Lalem veut nous faire un complément d'information.

**Fatima Lalem** : Deux mots simplement pour dire à Monsieur Menguy que sa réaction et les assertions gratuites n'ajoutent absolument rien et l'interpellation sur un mode, pour le moins inintéressant et conflictuel, n'ajoutent absolument rien au débat. Quant à sa défense du service public, je crois qu'il aura du mal à faire illusion où que ce soit, excusez-moi et ça me fait doucement rire.

**Monsieur le Maire** : Tant mieux, comme ça tout le monde est de bonne humeur, on ne peut que s'en réjouir. Merci de vos interventions.

Maintenant Madame de Clermont-Tonnerre va peut-être répondre aux orateurs.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Monsieur le Maire, je crois que vous venez de répondre et mon collègue Jean-Baptiste Menguy vient de répondre aussi largement aux différents points qui ont été soulevés.

Simplement, pour avoir entendu Madame Lalem sur les questions d'emploi, j'espère, Madame Lalem, que vous aurez à cœur de voter l'excellent vœu déposé par mon collègue Grégoire Lucas, que nous examinerons tout à l'heure, parce que je pense qu'il prend en compte tout à fait les différents aspects liés à l'emploi que vous venez d'évoquer et j'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité de notre Conseil.

Monsieur Dargent, je voulais simplement vous dire aussi que, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de révision du PLU mais simplement une modification, ce qui n'a pas du tout la même portée. Nous, nous souhaitons la révision du PLU et en vous écoutant j'ai pensé à un moment donné que peut-être nous verrions arriver cette procédure mais en vain.

**Monsieur le Maire** : Un espoir déçu !

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Enfin, je dois dire que, pour ce débat qui porte sur le bilan de l'application de trois années de dispositions en matière de logement, prévu par le PLU, il aurait été bien que le Maire de Paris nous donne des éléments clairs, arrondissement par arrondissement.

Pour toute information concernant le 15<sup>ème</sup>, on a en annexe à la délibération une carte, avec des superpositions de pastilles, qui donne des ordres de grandeur très généraux, qui n'ont pas de localisation précise et vraiment, par rapport à la qualité d'information dont sont en droit de disposer les élus, je souhaite qu'à l'avenir nous ayons des données très précises pour pouvoir avoir un débat de qualité et qui repose sur des éléments fondés. Ceci nous permettrait sans doute de voir apparaître les concentrations de logements sur certains secteurs -en particulier sur le secteur Croix-Nivert/Convention/Lecourbe- où, si vous avez la délibération à portée de main, vous pourrez d'ailleurs remarquer les empilements de programmes sur ce secteur-là et si vous comparez ce document avec la carte des zones déficitaires, curieusement, on est toujours en zone déficitaire sur ces parcelles.

Alors, une fois de plus, comme nous vous l'avons demandé au Conseil de Paris à plusieurs reprises, nous demandons la réactualisation de la carte des zones déficitaires en logements sociaux. Nous demandons que vous y intégrez toutes les opérations qui ont pu être réalisées en matière de construction de logements sociaux, d'opérations d'acquisition conventionnement mais aussi de transfert des programmes aux différents bailleurs.

Donc nous souhaitons avoir des données claires et ceci également dans l'intérêt de nos travaux puisque ça nous permettra de voir quels sont les endroits où il faut programmer des équipements de proximité. Mes collègues l'ont rappelé tout à l'heure, dans le domaine culturel, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine scolaire également, nous sommes à flux tendu. N'oubliez pas, Monsieur Dargent, 1300 enfants qui sont en liste d'attente pour les crèches, plus de 150 enfants qui sont toujours en liste d'attente pour le Conservatoire, sans oublier ceux qui ont baissé les bras et ne s'inscrivent plus sur les listes d'attente. Je ne parlerai pas des classes à 30 ou 31 élèves dans bon nombre d'écoles du 15<sup>ème</sup> mais vraiment je crois qu'il faut que l'exécutif parisien prenne la mesure de l'augmentation de notre population. N'oubliez pas que nous avons gagné 9000 habitants. 9000 habitants c'est la moitié du 1<sup>er</sup> arrondissement. Donc nous sommes en droit d'attendre des équipements à la mesure de cette augmentation de la population et des nouvelles familles qui vont venir habiter dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Voilà rapidement ce que je voulais ajouter en complément des interventions qui ont pu être faites.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je crois que nous allons passer au vote. Je vais mettre ce projet de délibération sur le PLU aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

**6. DLH 95 - Décision d'engager la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat à Paris.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**7. DLH 38 - Résiliation anticipée des conventions passées entre la Ville de Paris et la SA d'HLM Habitat Social Français (HSF) pour le financement et la gestion d'immeubles à usage principal d'habitation situés dans certains arrondissements parisiens et le remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à HSF.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**8. DLH 150 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS situé 124 rue Blomet.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**9. DLH 187 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de construction d'une maison-relais comportant 16 logements PLA-I et d'une résidence sociale comportant 26 logements PLA-I situés 6 rue de l'Harmonie.**

Madame Ceyrac.

**Sylvie Ceyrac** : Oui Monsieur le Maire. Si on peut se réjouir d'une telle construction, je suis un petit peu inquiète et j'émetts quelques réserves sur l'accessibilité du côté de l'allée des Charmilles. L'allée des Charmilles est absolument charmante, c'est certain mais elle me paraît d'une accessibilité assez limitée pour les personnes en situation de handicap.

Alors, l'ARFOG nous a dit : « Mais il n'y a pas de problème, ils rentreront par la rue de l'Harmonie ». Moi je veux bien sauf que pour aller du bâtiment de la rue de l'Harmonie au bâtiment de l'allée des Charmilles, il y a des marches. Voilà, j'émetts quelques réserves et j'espère qu'on pourra améliorer les choses.

**Monsieur le Maire** : Merci. Pas d'autre intervention ? Je peux dire un mot. C'est vrai que c'est un beau projet, cette résidence sociale, qui a été présentée d'ailleurs pas plus tard que vendredi soir au conseil de quartier Brassens et qui a permis de découvrir à la fois l'association, qui est très efficace et bien connue, qui va gérer ce projet social et aussi les architectes qui, je crois, ont réalisé un beau projet, ce qui n'empêche pas qu'il y ait un certain nombre de problèmes puisque nous sommes dans un site avec beaucoup de contraintes et très difficile d'accès.

Les riverains avec lesquels je suis en contact, aussi bien par courrier que par entretien, nous font part de cette difficulté que vous avez évoquée et aussi des problèmes qui existent sur l'impasse, avec le goulot d'étranglement qui interdit depuis plusieurs années l'accès de la seconde partie de la Villa des Charmilles aux engins de secours. Donc tout ceci a été évoqué, bien sûr, lors des réunions avec les architectes, avec Paris Habitat, encore récemment au conseil de quartier. Des solutions devront être trouvées.

Nous allons voter. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté.

≈ ≈ ≈

**10. DASCO 23 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle d'un montant de 21.267 euros.**

Madame Malherbe.

**Jacqueline Malherbe** : Monsieur le Maire, j'aimerais savoir ce qui justifie une telle disparité dans les subventions attribuées aux différentes caisses des écoles dans Paris.

**Monsieur le Maire** : Madame de Clermont-Tonnerre veut parler aussi.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Oui, merci Monsieur le Maire. Je poserai cette même question mais sur le bio parce que j'observe que nous avons une subvention extrêmement faible pour encourager le bio. Je vous rappelle que nous servons 11400 repas chaque jour dans les cantines du 15<sup>ème</sup> arrondissement, que le bio a un coût et que si nous voulons monter en puissance, il faut que la Ville aide la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> d'une façon plus nette.

Pour votre information, notre subvention pour le bio est 3 fois moins importante que dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement qui est un petit arrondissement. Elle est 10 fois moins importante que dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Elle est près de 12 fois moins importante que dans le 18<sup>ème</sup>. Alors pourquoi, dans certains arrondissements, la Ville s'emploie-t-elle à encourager le bio et puis dans d'autres arrondissements où il y a une volonté très forte d'encourager le bio doit-on se contenter quasiment de la subvention la plus faible de Paris ?

J'en profite pour rappeler les objectifs qui figuraient au Plan Climat, ils ne figurent plus dans les délibérations, mais si vous consultez le Plan Climat, nous devions atteindre en 2010 : 20 % de bio dans les repas servis dans les cantines de la Ville. Pour avoir interrogé Monsieur Baupin, à la dernière réunion de la 4<sup>ème</sup> commission au mois de septembre, il m'a indiqué que nous en étions entre 6 et 7 %. Donc, n'oublions pas les objectifs 2010 : 20 %. Je crois que la Ville doit aider les Caisses des Ecoles, en particulier celle du 15<sup>ème</sup>, et nous donner les moyens d'aller en direction de ces objectifs qui sont imposés par le Plan Climat. Merci.

**Monsieur le Maire** : Bien sûr nous avons introduit le bio, dans cette nouvelle mandature, dans la restauration scolaire du 15<sup>ème</sup> et il serait opportun qu'on puisse nous encourager à le développer.

Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis heureux de l'enthousiasme sur l'attribution de subventions pour la caisse des écoles

**Monsieur le Maire** : Je n'ai pas entendu d'enthousiasme, mais bon !

**José Baghdad** : Non mais ça crée débat, un débat dynamique en tout cas.

**Monsieur le Maire** : Oui, voilà, le débat est enthousiaste ! Allez comprendre. Allez-y.

**José Baghdad** : Donc je voulais souligner et je ne ferai pas comme Monsieur Destrem, je rappellerai l'ensemble des critères qui conduisent à expliquer les répartitions parce qu'il n'y a pas qu'un seul critère, le critère bio, il y a d'autres critères et quand on a évoqué effectivement les subventions attribuées à d'autres arrondissements, type le 2<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit, comme vous le savez, de petits arrondissements et donc structurellement le coût est plus cher pour donner des repas et que de manière mécanique, la subvention sera plus importante eu égard au fait qu'il y a moins de possibilités d'amortir les frais généraux engendrés par la distribution des repas de cantine. D'autres critères sur l'aide à l'information et la mise en place d'outils de gestion de comptabilité analytique et la prise en compte des séjours de vacances.

Maintenant, nous parlons ici, j'ai entendu surtout les avancées sur les critères bios. Il faut souligner et je ne l'ai pas entendu, qu'il y a quand même une hausse significative de la subvention contractuelle entre 2008 et 2009 de plus de 10.000 euros pour établir cette subvention aujourd'hui à 21.267 euros. J'entends qu'un effort important est fait déjà dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. L'effort est effectivement aussi très important sur le niveau parisien pour encourager ce phénomène de repas bio qui passe au niveau parisien en 2008 de 485.000 euros à 690.000 euros en 2009 avec, comme vous le rappelez Madame de Clermont-Tonnerre, un objectif pour 2014, à la fin de cette mandature, d'avoir dans le Plan Climat Parisien 30 % de la part bio dans les restaurants scolaires.

Donc oui, la Mairie de Paris est enthousiaste, elle, à mettre du bio dans la cantine. Oui, elle se donne les moyens en augmentant les subventions au niveau parisien. Oui, elle donne les moyens au 15<sup>ème</sup> d'augmenter son investissement dans les repas bio et oui, nous aimerions pouvoir en faire plus nous aussi, je le rappelle, et nous avons eu l'occasion de le souligner dans les débats précédents, que nous aimerions que la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> arrondissement participe aussi à la même dynamique que dans d'autres arrondissements et puisse se soumettre à un audit, comme ça avait été proposé par la Mairie de Paris, pour que nous puissions avoir une vue complète sur, je ne sais pas, si elle devait avoir un trésor de guerre ou quelque chose comme ça, dans la caisse des écoles, qui pourrait expliquer le fait qu'effectivement eu égard à ce trésor de guerre, le 15<sup>ème</sup> arrondissement n'ait pas le choix aujourd'hui où le bio va être le plus encouragé par rapport à des arrondissements qui ne bénéficient pas, eux, de trésor de guerre équivalent.



**Monsieur le Maire** : J'avais raison de dire que nous ne pouvions pas partager l'enthousiasme de Monsieur Baghdad alors que nous sommes l'arrondissement le plus peuplé de Paris, la subvention de Paris la plus faible, mes chers collègues, la plus faible. Alors je veux bien qu'il y ait des difficultés de gestion dans les petits arrondissements et que le 1<sup>er</sup> : 61.000 euros avec ses 17000 habitants alors que nous, nous nourrissons près de 12000 élèves mais pourquoi le 20<sup>ème</sup> en a-t-il 534.000 ?

Et puis cette volonté à chaque fois d'essayer de détourner le débat pour lever des lièvres qui n'existent pas : les frais de réception, on leur a fait un sort. Là maintenant, il s'agit d'un trésor de guerre. Ce trésor de guerre, Monsieur Baghdad, s'appelle tout simplement -je l'ai entendu dire tout à l'heure par Madame Macé de Lépinay- de la bonne gestion. Il n'y a pas de trésor de guerre, il n'y a pas de déficits abyssaux à la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup>, c'est ça la différence. Pourtant nous remplissons des engagements au-delà de ce que nous devrions faire d'ailleurs et notamment par rapport à la mandature passée puisque nous avons pratiquement respecté -alors que nous n'étions pas obligés de le faire, je rappelle qu'il y a une autonomie des caisses des écoles- les demandes de la Mairie de Paris.

Vous oubliez de dire que nous sommes passés de cinq à huit tarifs, par exemple, ce qui change complètement la donne et qui apporte de la justice sociale dans la restauration scolaire. Vous oubliez de dire que nous avons introduit, oui introduit le bio qui coûte beaucoup plus cher. Vous faites une comparaison avec les petits arrondissements, justement les petits arrondissements puisqu'ils ont peu d'enfants à nourrir arrivent à introduire davantage de bio. Vous savez bien que les filières ne sont pas suffisamment développées et c'est le problème que nous avons pour pouvoir donner du bio tous les jours à 12000 enfants et que nous souhaitons et c'est une volonté de la Mairie du 15<sup>ème</sup> de vouloir développer le bio.

Nous avons mis en place -vous parliez de gestion- deux magasins centralisés gérés par la caisse des écoles justement pour permettre une meilleure gestion, qui permet de dégager encore davantage de ressources pour faire davantage de bio, alors que la Mairie nous aide peu, pour faire davantage de travaux dans les restaurants scolaires même si ce n'est pas la vocation d'origine des caisses des écoles, etc...

Donc je trouve particulièrement injuste cette intervention et surtout le fait que vous puissiez justifier que le 15<sup>ème</sup> soit doté de la subvention la plus faible de Paris, ce qui montre bien qu'effectivement nous sommes très mal traités par la Mairie de Paris.

Monsieur Lucas.

**Grégoire Lucas** : Je voudrais juste profiter de ce débat sur le bio et pour les amoureux du bio pour saluer aujourd'hui l'installation d'un nouvel acteur économique dans le 15<sup>ème</sup> puisqu'on a eu la chance samedi dernier de voir l'installation d'une enseigne de bio, 700 m<sup>2</sup>, le plus grand supermarché du bio à Paris.

**Monsieur le Maire** : On voit que le 15<sup>ème</sup> est en pleine ébullition, comme on le rappelait tout à l'heure. Le choix n'est pas dû au hasard.

Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Au risque de paraître un peu « décalé », je ne suis pas un adepte du « tout bio » ne serait-ce que parce que la production de bio en France ne permet pas de satisfaire la demande et notamment en Ile-de-France.

Il faut quand même savoir qu'il n'y a pas suffisamment de producteurs de bio en Ile-de-France. Ceci étant, je pense que lorsque José Baghdad parlait d'enthousiasme il évoquait sans doute la conversion de la Mairie du 15<sup>ème</sup> au bio. Elle est assez récente...

**Monsieur le Maire** : Oui, depuis les dernières élections.

**Gilles Alayrac** : Je vous accorde bien que c'est depuis que vous êtes arrivé mais vous nous accorderez aussi que la Mairie de Paris a incité toutes les Mairies d'arrondissement, y compris celle-ci, à avoir de plus en plus recours au bio. Je n'ai pas de doute quant au fait que l'objectif de 30 % de la part du bio dans les restaurants scolaires sera atteint à l'objectif de 2014 comme le Plan Climat s'y est engagé.

**Monsieur le Maire** : Madame Bruno, pour répondre.

**Catherine Bruno** : Merci Monsieur le Maire. Lors de notre Conseil d'arrondissement du mois dernier où j'intervenais sur la rentrée scolaire à la caisse des écoles, je m'interrogeais sur le retrait en dernière minute de la délibération concernant la subvention annuelle contractuelle versée à la caisse des écoles de chaque arrondissement. Ces dernières années, pour le 15<sup>ème</sup>, elle tournait autour de 11.000 euros. C'était la plus basse de tout Paris. Le mois dernier, cette subvention était annoncée à 5.800 euros.

En constatant le retrait de la délibération, je me demandais alors : « Est-ce bon signe ? Est-ce mauvais signe ? L'avenir nous le dira et j'attends des nouvelles de cette subvention pour un prochain Conseil ». Nous y sommes !

Quel ne fut pas mon étonnement en découvrant la délibération remise à l'ordre du jour de notre Conseil d'aujourd'hui. Nous doublons presque notre subvention par rapport à l'année précédente. Si nous avons attendu encore un mois, qui sait ? Nous aurions peut-être triplé la subvention ! Trêve de plaisanterie, car la somme que l'on nous attribue est loin d'être risible, elle est ridicule : 21.267 euros pour une enveloppe budgétaire globale de 3.200.140 euros pour tout Paris.

Si l'on balaie les subventions attribuées aux différents arrondissements, la nôtre, à 21.267 euros, reste toujours la plus basse de tout Paris. Madame Malherbe demande ce qui justifie ces écarts. Hélas, je ne le sais pas ou plutôt je me demande s'il s'agit de critères objectifs ou de critères politiques. Car enfin, pourquoi 189.000 euros dans le 10<sup>ème</sup>, 426.000 dans le 11<sup>ème</sup>, 534.200 euros pour le 20<sup>ème</sup>, 430.000 euros dans le 18<sup>ème</sup> qui, je vous le rappelle, a reçu une subvention exceptionnelle en novembre dernier de 1.800.000 euros pour .... -on peut le dire- mauvaise gestion. J'espère que l'audit comptable et financier annoncé par M. Cherki à l'époque aboutira à une gestion plus saine et plus équilibrée.

Dans le 15<sup>ème</sup> nous sommes très attentifs à une bonne gestion et nous rendons des comptes régulièrement au Comité de gestion. Le seul trésor de guerre que nous ayons à la Caisse des Ecoles, ce sont des pièces en chocolat ! C'est ainsi que, conformément au souhait de la Ville, nous sommes passés depuis cette rentrée à 8 tarifs afin d'être plus en adéquation avec les ressources des familles et pour appliquer les quotients CAF comme pour les centres de loisirs.

Avec 21.267 euros pour 11.500 repas servis dans le 15<sup>ème</sup>, comment pourrions-nous arriver, Madame de Clermont-Tonnerre, à l'objectif de 20 % de bio dans les repas de la restauration scolaire, pourcentage déjà difficile à atteindre comme cela est reconnu dans « La Gazette des Communes » du 7 septembre dernier ? Depuis le début de cette mandature, avec la diététicienne à la Commission des Menus, avec notre chef de projet local dans le cadre de Paris Santé Nutrition, nouvellement arrivée dans l'arrondissement, nous insistons auprès des chefs de cuisine pour aller plus loin dans l'introduction du bio dans les menus, comme le préconisent le Plan Climat et le Grenelle de l'environnement. Mais vous savez bien - je l'ai dit à maintes reprises- que le développement des filières bio en Ile-de-France, pour le moment, ne permet pas de fournir la demande que nous voudrions atteindre et, d'autre part, que le bio accroît considérablement le prix de revient des repas.

L'objectif des 30 % de bio évoqué dans la convention est d'autant plus irréaliste que la volonté de la Mairie de Paris d'aider les caisses des écoles dans ce domaine reste, on le voit avec l'exemple du 15<sup>ème</sup> arrondissement, proche de l'inexistant : 11.267 euros pour le bio ! Le 2<sup>ème</sup> arrondissement a trois fois plus que nous alors, bien sûr, il peut avoir 60 % de bio dans ses menus.

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous financer les séjours de vacances que nous voulons mettre en place en 2010 ? Mais il est vrai que nous avons une certaine réticence à ne proposer que les séjours labellisés « Arc en Ciel » puisqu'il s'agit uniquement de séjours d'été attribués aux familles après tirage au sort par la Ville de Paris. Les familles sont prévenues un mois ou deux avant de partir. Ce n'est donc pas simple d'organiser les vacances d'été pour leurs enfants en cas de réponse négative.

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous continuer à participer à l'entretien et à l'amélioration des réfectoires de cantine, comme le fait notre caisse des écoles qui finance depuis des années, sur son budget propre, de nombreux travaux de peinture de réfectoires dans les écoles, cela sans aucune subvention. Ce faisant, la caisse des écoles se substitue à la DASSCO et lui permet de réaliser des économies. A titre d'exemple, la caisse des écoles du 15<sup>ème</sup> a dépensé plus de 15.000 euros en 2008, en travaux de peinture dans quatre réfectoires.

Je ne retrouve pas dans ce projet de délibération le critère de traçabilité alimentaire que nous surveillons de près, pas plus que le critère sociologique. Ils ont complètement disparu. Or, près de 13 % des familles bénéficient des deux tarifs les plus bas de restauration scolaire : le moins que l'on puisse dire, Monsieur le Maire, c'est que le critère de justice sociale ne s'applique pas à notre arrondissement !

Enfin, je remarque que le point concernant les aides exceptionnelles aux caisses les plus fragiles financièrement, qui figurait dans le projet de délibération retiré le mois dernier, n'a pas été repris ce mois-ci. Qu'est-ce que cela veut dire ? Y avait-il un manque d'objectivité dans l'attribution de cette subvention exceptionnelle ?

Je me réjouis de voir réintroduit un critère qui avait été supprimé il y a deux ans portant sur le financement des frais de formation. Pour notre part, nous faisons des sessions de formation depuis au moins cinq ans, notamment pour les chefs et secondes de cuisine, mais également pour l'ensemble du personnel de restauration.

En revanche, est ajouté un critère portant sur les frais de mise en place d'outils de contrôle de gestion et de comptabilité analytique rendus nécessaires dans le cadre de la réforme de l'harmonisation des tarifs de restauration et du mode de financement des caisses. Je rappelle ce que j'avais dit en juin dernier : « la caisse des écoles est un établissement public communal, présidé par le Maire d'arrondissement. L'uniformisation des tarifs à l'ensemble des caisses des écoles de Paris ne peut se faire sans l'assentiment des Maires qui président, chacun, la caisse des écoles de leur arrondissement. L'imposer unilatéralement me paraît être, de la part de la Mairie de Paris, un abus de pouvoir ». Et j'avais ajouté : « ce qui me choque le plus, c'est qu'au moment où la Mairie de Paris se targue de vouloir décentraliser ses pouvoirs au profit des Maires d'arrondissement pour être au plus proche des habitants de l'arrondissement, voilà bien une « recentralisation » sournoise qui en dit long sur les véritables intentions de la Mairie de Paris ! »

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été peut-être un peu longue mais je voulais répondre très précisément à Madame Malherbe, à Madame de Clermont-Tonnerre et aux autres intervenants sur un sujet qui va intéresser nos concitoyens de l'arrondissement, surtout lorsqu'ils réaliseront que nous touchons une subvention contractuelle de 21.267 euros par an pour 11.500 repas servis par jour, alors que certains autres arrondissements touchent entre 400.000 et 534.000 euros.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci de votre intervention.

Monsieur Dargent pour une explication de vote.

**Claude Dargent** : Oui, pour une explication de vote parce que, à écouter Madame Bruno, c'est terrifiant et le 15<sup>ème</sup> est sacrifié. Moi, je donnerai simplement un chiffre et un élément d'interprétation pour expliquer pourquoi le groupe que je préside votera, évidemment, cette délibération.

Madame Bruno l'a dit, la proposition est d'une subvention de 21.267 euros. Elle oublie simplement de dire que cette subvention est le double de ce qu'elle était l'année dernière.

**Monsieur le Maire** : Pas de débat entre vous. Monsieur Dargent parle et vous le laissez s'exprimer.

**Claude Dargent** : Merci Monsieur le Maire. Donc, vous ne l'aviez peut-être pas suffisamment mis en relief, le procès-verbal en témoignera. Donc, restons modestes, en l'occurrence les subventions des caisses des écoles entre les arrondissements sont d'abord fonction, évidemment, de la composition sociale des arrondissements. On peut comprendre que, évidemment, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, les problèmes ne sont pas exactement les mêmes, globalement, que ceux que l'on peut trouver dans le 20<sup>ème</sup>, dans le 18<sup>ème</sup> ou dans le 19<sup>ème</sup>. Donc les choses sont claires là-dessus et la Ville de Paris a une fonction de péréquation en la matière et cette péréquation, Madame Bruno, nous l'assumons, parce que pour nous, Paris c'est un ensemble, c'est une ville et que les Parisiens doivent être solidaires entre eux et malgré cette solidarité je constate que la subvention de la caisse des écoles, au 15<sup>ème</sup>, est doublée par rapport à l'année dernière et je m'en félicite.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur Dargent. Juste pour dire à Monsieur Dargent que bien sûr nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'une solidarité avec les arrondissements qui ont une composition sociologique différente de la nôtre mais uniquement quand cela va dans un sens et pas dans l'autre parce que, dans ces conditions, je comprends mal pourquoi le 7<sup>ème</sup> arrondissement a une subvention contractuelle de 79.000 euros ou celle du 16<sup>ème</sup> a elle-même une subvention de 35.920 euros, même si je m'en réjouis pour eux.

Bien nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

### **11. DASCO 133 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2010-2011.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

### **12. DFPE 112 - Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie 20 rue Labrouste pour un montant de 37.653 euros.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**13. DAC 476 - Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15<sup>ème</sup> arrondissement, d'un montant de 1.500 euros.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**14. DAC 579 - Attribution d'une subvention à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer d'un montant de 5.000 euros.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**15. DAC 641 - Subvention à l'association Centre Artdanse pour un montant de 1.000 euros.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**16. DAC 646 - Signature avec l'association Théâtre Exprès d'un bail afférent aux locaux dont cette dernière est locataire dans l'immeuble communal 21 avenue du Maine et d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une aide en nature à cette association.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**17. XV/2009/ 176 - Mise à disposition de l'Association « Big Band» de l'auditorium du conservatoire municipal sis 43, rue Bague et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement de signer la convention d'occupation correspondante.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

**18. XV/2009/ 179 - Mise à disposition de l'Association « Résidence Quatuor Benaïm » d'un studio de répétition du conservatoire municipal sis 43, rue Bague et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement de signer la convention d'occupation correspondante.**

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant que nous avons terminé l'examen des projets de délibération. Je vais soumettre aux voix l'ensemble des projets pour lesquels il n'y a pas eu d'intervention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptés. Merci.

≈ ≈ ≈

Nous passons maintenant à la deuxième partie de notre conseil qui concerne les vœux.

<b>VŒUX</b>
-------------

**19. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par La Gauche relatif à la publication du bilan financier des conseils de quartier.**

Monsieur Baghdad présente ce vœu.

**José Baghdad:** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être bref parce que vous avez tous lu le vœu. Nous souhaitons et c'est bien légitime, pouvoir, avant d'en discuter avec les conseils de quartier respectifs dans lesquels nous pouvons siéger, avoir un bilan financier de l'année écoulée et peut-être un peu plus loin, sur les investissements et charges de fonctionnement, conseil de quartier par conseil de quartier, pour avoir la plus grande visibilité et la plus grande transparence sur ce qui a été fait et savoir, sur les dépenses faites, quels ont été les investissements et les types d'investissements qui ont pu être faits par les conseils de quartier et si nous pouvions aussi avoir en éclairage, peut-être, des choses qui ont été déjà choisies par les conseils de quartier, les investissements et donc leur coût, qui seraient amenés à venir dans les prochains mois.



Donc, nous vous remercions, Monsieur le Maire de pouvoir répondre de manière positive à ce vœu.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Destrem va répondre au nom du Maire du 15<sup>ème</sup>.

**Alain Destrem** : Ecoutez, Monsieur le Maire, nos cinq adjoints en charge des dix conseils de quartier, je crois, tentent les uns et les autres de travailler selon les orientations qui ont été données, à la fois par le Maire et puis par l'idée même du conseil de quartier.

Le fait d'être le plus proche possible des habitants, c'est d'essayer d'éviter d'abord de faire des impairs -en tout cas le moins possible- et la deuxième des choses, après les avoir écoutés, c'est de voir si on peut, effectivement, comme c'est dit, améliorer leur cadre de vie. D'autant plus qu'en fait, sur les conseils de quartier, nous avons deux types de problèmes. Nous avons d'abord le temps qui est nécessaire aux conseils de quartier eux-mêmes d'approuver un projet et ensuite après c'est de le valoriser et à partir de là c'est d'essayer de se mettre en rapport avec les services centraux de la Ville où là commencent la plupart du temps de grandes difficultés. Je m'explique, ce n'est pas de la mauvaise volonté d'ailleurs, c'est simplement la difficulté avec les services de bien vouloir se mettre d'accord pour la mise en place et l'application de ce qu'a souhaité le conseil de quartier et ensuite de bien vouloir le réaliser. Quelques fois malheureusement il y a des malentendus parce qu'entre temps les services de la Ville ont choisi de faire autre chose à la place de ce que le conseil de quartier proposait. Donc ce n'est pas toujours facile.

Entre les difficultés que nous rencontrons, d'abord pour mettre en place des projets, pas des difficultés, le temps qui est nécessaire et ensuite les difficultés qui existent avec les relations avec les différents services de la Ville pour pouvoir les réaliser, il y a malheureusement bien souvent un temps qui est très long.

Je pourrais vous citer tout ce qui a été fait, tout ce qui est en attente mais je ne pense pas que ce soit nécessaire.

**Monsieur le Maire** : C'est un peu la demande du vœu.

**Alain Destrem** : Oui c'est la demande du vœu mais à partir du moment où cette idée qui nous est proposée c'est d'avoir régulièrement un point sur l'activité des conseils de quartier, je crois que c'est une bonne idée, cela nous permettra de montrer ce qui a été réalisé et ça permettra surtout de faire apparaître également ce qui ne va pas des deux côtés et ce qui nous permettra de faire avancer les projets des dix conseils de quartier.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je rends hommage d'ailleurs au travail des conseils de quartier. Je pense que nous sommes unanimes sur ces bancs à le faire et à les encourager pour la mise en œuvre de leurs projets.

Donc nous allons voter ce vœu avec un avis favorable de Monsieur Destrem.

Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

≈ ≈ ≈

## **20. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par La Gauche relatif à la lutte contre l'exclusion dans notre arrondissement.**

Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est dans un contexte qu'on sait tous économique et social dégradé, marqué par le maintien parfois de poches de pauvreté trop importantes, des phénomènes de polarisation sociale fortement ancrés, que dans ces conditions, dans ce contexte, il apparaît important que chacun à son tour puisse se donner les moyens d'agir.

La Mairie de Paris, sur ce sujet est très active, même si, comme nous le savons tous, les sujets sur l'exclusion sont du domaine plutôt de la compétence de l'État, la Mairie de Paris reste quand même très active avec cette illustration de la création d'un observatoire parisien de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et un conseil consultatif des solidarités mais aussi d'une manière très concrète, avec l'ouverture l'année dernière dans le 15<sup>ème</sup> d'un centre d'hébergement d'urgence pour les moins de trente ans.

Au niveau des arrondissements, nous pouvons aussi agir et le groupe de la gauche pensons que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a son rôle à jouer comme peuvent l'avoir d'autres arrondissements comme le 13<sup>ème</sup> avec la mise en place d'un conseil ou d'un groupe de travail qui réfléchirait sur les questions d'exclusion et des solutions à apporter face à la grande précarité qui peut toucher nos arrondissements et

aussi surtout à des actions que les associations, l'arrondissement, la Mairie de Paris peuvent concrètement mener ensemble.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, à travers ce vœu, nous demandons qu'une telle structure puisse s'organiser dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour traiter et apporter des solutions sur l'exclusion et en particulier sur les sans domicile fixe. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Ceyrac va vous répondre.

**Sylvie Ceyrac** : Si, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la solidarité est un des axes forts de notre mandature et si, Monsieur le Maire, vous avez désigné un adjoint en charge de ce secteur, c'est bien pour montrer l'attention que vous portez aux personnes fragilisées et en grande précarité de notre arrondissement.

Les personnes dans la rue de notre arrondissement sont au nombre de 105. Evidemment ce n'est pas un chiffre d'une précision formidable puisqu'on sait bien que cela peut évoluer mais à l'heure actuelle on estime à 105 ces personnes dans la rue, par un très récent recensement qui a été fait sur le terrain.

Depuis de nombreuses années des maraudes institutionnelles et des maraudes de proximité couvrent l'ensemble de l'arrondissement apportant chaque soir, nourriture, réconfort, chaleur humaine et accompagnement aux personnes rencontrées dans la rue, pour les amener sur un chemin de réinsertion, autant que faire se peut. Ces maraudes, qui sont au nombre de 7 exclusivement sur le 15<sup>ème</sup>, se coordonnent par mail à leur retour, pouvant ainsi alerter les maraudes des jours suivants sur un problème particulier : manque de vêtements, alimentaire, ou toute autre. La suite est assurée les jours suivants et une solution est apportée.

Chaque soir de la semaine un repas chaud et assis est offert dans l'arrondissement par des associations.

Depuis un peu plus d'un an plusieurs structures d'hébergement ont ouvert :

- Le Secours Catholique a ouvert un centre d'hébergement de stabilisation pour 30 hommes et femmes, rue Miollis, il y a un peu plus d'un an,
- Le Centre Gutenberg, que vous venez de rappeler, grâce au financement de la Ville mais surtout au financement de l'Etat, accueille depuis la fin de l'année dernière 31 jeunes de 18 à 24 ans,

- Emmaüs a ouvert également un centre d'hébergement d'urgence pour 50 hommes, rue de Javel,
- Aux Captifs la Libération ouvrira une nouvelle structure mi-2010, rue de Vaugirard,
- Résidences sociales et Maisons Relais ont ouvert ou ouvriront l'année prochaine permettant ainsi à des familles de se stabiliser et grâce à un accompagnement de se réinsérer. Dans ces structures, des logements sont réservés à des femmes victimes de violence conjugales venant ainsi augmenter ceux qui existent déjà,
- Pour compléter, je rappelle la présence depuis 10 ans de la Péniche Le Fleuron, animée par l'Ordre de Malte et 30 millions d'Amis qui reçoit chaque soir 50 hommes avec chien éventuellement,
- Je rappelle également la présence d'un foyer d'hébergement d'urgence, récemment transformé en foyer de stabilisation, où sont accueillis par le Centre d'Action Sociale Protestant, une vingtaine d'hommes,
- Le diocèse de Paris où un certain nombre de paroisses accueille dans leurs locaux, au cœur de l'hiver, pour la nuit, des personnes de la rue dans le cadre de l'opération « Hiver solidaire ».

3 centres de jour sont ouverts dans notre arrondissement :

- Accueil XV, pour une quinzaine d'hommes, rue des Frères Voisin,
- ESI Emmaüs pour des familles, rue Georges Pitard,
- Le Secours Catholique, rue des Volontaires,

Dans ces accueils, ils trouvent un accueil bien sûr mais aussi un accompagnement, de quoi laver leur linge, faire des recherches d'emploi sur Internet, se nourrir, etc....

En outre, Réchauffe XV ouvre chaque dimanche de janvier, février et mars un accueil ; parce que le dimanche est aussi un jour long pour les personnes en précarité.

L'aide alimentaire est apportée par :

- le Relais Frémicourt qui a distribué plus de 74 tonnes de vivres pour environ 1 800 personnes au cours de l'année dernière,

- Et aussi par les Restos du Cœur, rue d'Alleray.

A ce sujet, je voudrais rappeler que grâce à l'intervention rapide et efficace de nos députés, Philippe Goujon et Jean-François Lamour, le centre de Restos du Cœur de la rue d'Alleray, qui devait fermer l'année dernière, a pu cependant assurer la campagne d'hiver 2008/2009 dans ce local qui est particulièrement adapté.

Ce centre reçoit des bénéficiaires de 8 arrondissements de Paris : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> - mais principalement des gens du 15<sup>ème</sup> - et a distribué pendant la campagne 2008/2009 : 541 586 repas à 469 familles du 15<sup>ème</sup>, ce qui démontre sa nécessité.

Ce local est finalement vendu par son propriétaire. Conséquence, ce centre ne sera pas remplacé pour la prochaine campagne d'hiver, qui commencera début décembre et les bénéficiaires -soit près de 750 familles- seront renvoyés vers les autres centres de distribution. J'ai alerté la Mairie de Paris à ce sujet, je n'ai eu strictement aucune réponse.

En outre, ASA -Août Secours Alimentaire- prend le relais des associations souvent fermées au mois d'Août pour assurer une distribution alimentaire dans 6 centres à Paris et en région parisienne, dont 1 dans le 15<sup>ème</sup>. Malgré les grandes déclarations et les belles promesses, la Mairie de Paris n'a toujours pas attribué la subvention promise à ASA, je rappelle que les centres sont fermés depuis 42 jours !

La Mairie du 15<sup>ème</sup>, elle-même, propose un certain nombre d'actions. Elle propose chaque premier mercredi du mois, depuis mars dernier, un Petit Déjeuner Solidaire. Dans une ambiance conviviale se retrouvent des personnes en grande précarité et des représentants d'associations. Ces contacts sont très importants pour les uns et les autres et riches de conséquences positives pour les gens de la rue.

A Noël 2008, un réveillon solidaire a été organisé dans la Salle des Fêtes de la Mairie et cette opération sera renouvelée cette année avec Emmaüs.

Nous étudions la possibilité d'ouvrir une salle de la Mairie, cet hiver, les soirs de grand froid pour accueillir des SDF

Nous aidons l'association ANTIGEL dans sa recherche d'un lieu pour implanter une bagagerie pour les personnes sans domicile du 15<sup>ème</sup>. Le Maire a d'ailleurs décidé de leur accorder une subvention de 5.000 euros sur les fonds du Maire.

La coordination des maraudes est active et efficace. La nouvelle maraude d'Aurore, installée avant l'été, y a été présentée et intégrée.

Le Maire a organisé plusieurs réunions : Une réunion au début de l'hiver dernier pour coordonner les actions de chacun dans le cadre du plan Grand Froid, une réunion regroupant tous les acteurs qui interviennent : maraudes, hébergement, aide alimentaire, soutien psychiatrique, accompagnement, etc.... afin que chacun sache qui fait quoi et je pense que cela marche !

Prochainement aura lieu à la Mairie une réunion de toutes les équipes de maraudes de l'arrondissement.

Enfin, à la fin de l'année, une réunion consacrée à la Solidarité sous toutes ses formes, où le Maire du 15<sup>ème</sup> se verra remettre le label européen « Ville Conviviale, Ville Solidaire » par le Président de la Fédération des Solidarités de Proximité, Atanase Périfan, à l'occasion du lancement de Voisins Solidaires.

Un vrai réseau solidaire existe sur le terrain, en liaison avec la Mairie.

Je profite de cette occasion pour mettre à l'honneur et rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui travaillent -de façon bénévole pour la plupart- auprès de cette population qui, temporairement ou de façon plus permanente, se trouve fragilisée ou démunie. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement et la volonté qu'ils développent pour aider à s'en sortir tous ceux qu'ils rencontrent.

Monsieur le Maire, permettez moi de vous dire que je suis un peu étonnée -pour le moins- du vœu de La Gauche qui demande qu'un diagnostic sur la précarité, comme sur l'aide alimentaire, soit réalisé.

En effet, ce diagnostic est déjà fait, ou en tout cas en cours d'être fait apparemment, car la DASES, à la demande de la Ville de Paris, en a confié sa réalisation au cabinet ACADIE pour tout Paris. ACADIE questionne les associations apportant une aide alimentaire et aussi leurs bénéficiaires.

Dans le 15<sup>ème</sup>, le Relais Frémicourt a été interrogé les 27 et 28 février dernier, ASA l'a été cet été, depuis rien. Si le Cabinet ACADIE pose des questions, il ne semble pas à même d'établir un diagnostic.

Ainsi, Monsieur le Maire, je demande à mes collègues de la gauche de retirer ce vœu puisqu'apparemment il est sans objet comme je viens de vous le montrer.

**Monsieur le Maire** : Juste une ou deux observations complémentaires. C'est vrai que dès mon élection comme Maire du 15<sup>ème</sup> j'ai fixé comme priorité absolue les politiques à mener en faveur de la solidarité. D'ailleurs, ce que vous avez évoqué vous-même en présentant votre vœu sont des réalisations qui datent de cette mandature, même si ce sont des réalisations largement financées par la Ville et par l'Etat parce que ce n'est pas la compétence de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, bien sûr, qui ne pourrait pas aller très loin avec ses quelques millions d'euros de budget.

C'est une politique nouvelle et c'est la première fois aussi que dans le 15<sup>ème</sup> nous avons un adjoint à la solidarité, ce qui n'existait pas autrefois. Je dois dire que j'ai reçu longuement il y a quelques mois à peine Monsieur Rouyer, que vous devez connaître, qui est le coordinateur de ces actions de lutte contre la précarité auprès du Secrétaire Général de la Ville de Paris. C'est une bonne chose que la Ville de Paris ait nommé un coordinateur des maraudes et de toute cette action et qui s'est félicité de l'action importante et nouvelle d'ailleurs, on peut le dire, menée dans le 15<sup>ème</sup> à cet égard.

Madame Ceyrac a cité un certain nombre d'actions. Je ne vais pas alourdir les débats en citant aussi tout ce que nous avons fait, par exemple, pour mettre en place le micro-crédit, à son initiative par exemple, ou encore dans le forum pour... oui, le micro-crédit, Monsieur Dargent et Madame Lalem, vous riez mais je voudrais vous dire ce que je pense : le micro-crédit, si, c'est une initiative qui est prise bien au-delà bien sûr de notre modeste Mairie d'arrondissement, encore fallait-il qu'ici, et c'est ça qui compte, nous puissions avoir une action d'information et de communication auprès des personnes les plus vulnérables qui sont concernées plutôt que ce soit simplement une action de communication faite dans un discours du Maire de Paris. Je dis que c'est une bonne action. Nous n'avons pas hésité, parce qu'elle venait de la Mairie de Paris, à la populariser le plus possible dans le 15<sup>ème</sup> et je peux vous dire que les associations que nous avons réunies ici -associations chargées de précarité- étaient extrêmement intéressées. Oui, nous avons fait venir le Directeur du Crédit Municipal et je ne vois pas en quoi cela peut susciter le rire des uns et des autres. Je crois qu'il y a une action complémentaire à mener, chacun à son niveau et qu'il faut reconnaître que nous la menons.

Enfin, malgré l'extrême modicité de nos crédits et de nos subventions, je dois dire que sur les Fonds du Maire, c'est vrai que nous avons tenu depuis le début de cette mandature à consacrer la quasi-totalité de ces fonds à des associations de ce type. Madame Ceyrac évoquait les 5.000 euros pour la création d'une bagagerie pour SDF qui est un vrai besoin dans le 15<sup>ème</sup>, les 4.000 euros pour le CAS pour des aides exceptionnelles, les 3.000 euros pour Août Secours

Alimentaire, qui attend d'ailleurs un complément de la part de la Ville, 2.650 euros à l'association « Au bout du fil », 1.850 euros au Secours Catholique, etc.

Donc je crois que nous avons là un dispositif qui est extrêmement fort, qui n'est pas suffisant bien sûr, puisque la précarité, malheureusement, existe et continue à exister malgré toutes ces actions.

Comme l'a dit Madame Ceyrac, en fonction des actions engagées, très nombreuses, admettez-le et du fait que la Ville ait demandé à la DASES d'établir ce diagnostic, votre vœu me paraît satisfait donc sans objet.

Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Je réagissais, Monsieur le Maire, sur le micro-crédit parce que, à vous écouter et là encore le procès-verbal en fera foi, on avait le sentiment que c'était la Mairie du 15<sup>ème</sup> qui avait mis en place le micro-crédit dans cet arrondissement. Sauf que je connais un petit peu le dossier parce que je préside le Crédit Municipal en délégation du Maire de Paris donc je sais bien qui a créé le micro-crédit dans cette ville et je sais bien également comment cela se passe et son directeur s'adresse à l'ensemble des mairies d'arrondissement pour venir y présenter le dispositif et évidemment l'ensemble des mairies l'accueille à tour de rôle. Donc, en l'occurrence je crois que le mérite que vous vous attribuez était probablement un peu grand.

J'ai trouvé, je dois dire d'autre part, le panégyrique auquel s'est livré Madame Ceyrac franchement déplacé. Je l'ai trouvé déplacé parce qu'en matière d'exclusion, en matière de précarité, le chantier est un chantier immense et qu'évidemment beaucoup de choses sont faites dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement comme dans l'ensemble de Paris sur des budgets qui sont des budgets de la Ville de Paris, du Département et éventuellement de l'État, évidemment grâce à l'action aussi d'acteurs du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Mais devant l'immensité du chantier en l'occurrence, je crois qu'il faut davantage de modestie, Madame, vous me permettrez de vous le dire, bien davantage de modestie parce que je crois que si beaucoup est fait, beaucoup reste à faire, énormément et c'est la raison d'être de ce vœu que, évidemment, Monsieur le Maire, nous maintenons.

**Monsieur le Maire** : Si vous le maintenez nous allons passer au vote. Vous préconisez, Madame Ceyrac ?

**Sylvie Ceyrac** : Je voudrais simplement remercier Monsieur Dargent de m'avoir donné une leçon de moralité une fois de plus mais je pense que je n'en ai pas à recevoir. Ce n'était pas un panégyrique, c'était simplement un état des lieux,



Monsieur, et si beaucoup de choses sont faites, vous avez tout à fait raison, il y en a encore beaucoup à faire et j'aimerais bien que la Mairie de Paris et la gauche, présente ici, s'y mettent aussi.

**Monsieur le Maire** : Madame Ceyrac prône la non participation au vote.

Donc je soumetts ce vœu au vote de notre assemblée.

Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Le vœu est adopté.

≈ ≈ ≈

**21. Vœu au Maire de Paris présenté par La Droite relatif à l'extension du jardin partagé, square Pierre-Adrien Dalpayrat.**

Madame Toubiana le présente.

**Marie Toubiana** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu concerne l'extension du jardin partagé square Pierre-Adrien Dalpayrat. L'association Fleurs de bitume dispose depuis le 29 juin 2009 d'une parcelle de terrain d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>. Cependant cette surface est trop petite et ne peut accueillir tous les habitants et classes des écoles qui souhaitent s'y associer.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris autorise l'extension de ce jardin partagé, la création d'une parcelle d'environ 80 m<sup>2</sup>, inutilisée, se situant face à l'actuel jardin partagé pouvant convenir à cette extension, une partie pouvant être réservée aux écoles pour des jardins pédagogiques. Cette surface créée étant confiée à l'association existante Fleurs de bitume.

**Monsieur le Maire** : Qui souhaite s'exprimer ? Madame Lalem.

**Fatima Lalem** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Le 29 juin dernier, l'association Fleurs de Bitume s'est vue confier par la Mairie de Paris la gestion du nouveau jardin partagé du square Dalpayrat désormais intégré à la cellule Main verte. Le groupe La Gauche a soutenu ce projet et a été très heureux d'accueillir ce nouveau jardin partagé dans le 15<sup>ème</sup>. Je m'y suis d'ailleurs rendue à plusieurs reprises et j'ai pu constater à la fois le fruit d'une belle réalisation ainsi, effectivement, que les dimensions très modestes de cette parcelle, à savoir 62 m<sup>2</sup>.

Mais permettez-moi de vous dire mon étonnement à la lecture de ce vœu car bien que nous ayons les uns et les autres, évoqué oralement cette question à la fois

avec la cellule Main verte et avec l'association Fleurs de bitume, il n'y a toujours pas eu de demande formelle, demande que bien sûr je soutiendrai et que nous soutiendrons très fortement au regard, justement, du projet pertinent d'extension et notamment de la démarche pédagogique au profit des jeunes et des enfants de ce quartier mais bien que ce vœu soit présenté, à mon avis de manière prématurée, il ne saurait remplacer l'effectivité d'une demande que j'invite donc l'association à formuler auprès de la cellule Main verte. Nous le voterons uniquement sur le principe du soutien à cette association.

**Monsieur le Maire :** Bien, merci. Il est vrai que c'est un jardin partagé qui est magnifique malgré son exigüité, je confirme ce que dit Madame Lalem pour m'y être rendu avec un certain nombre d'élus et j'en félicite bien sûr l'association. Nous avons d'ailleurs sur les crédits du Maire payé un certain nombre de petits équipements supplémentaires. Je pense que, sans attendre que l'association en fasse la demande -alors qu'elle nous l'a faite de façon orale aux uns et aux autres- il est opportun que nous puissions faire avancer les choses. Je pense que tout le monde sera d'accord. Un mot, Madame Toubiana ?

**Marie Toubiana :** Monsieur le Maire, l'association m'a plusieurs fois demandé justement cette extension et nous nous y sommes rendus dernièrement à l'occasion de la fête des jardins et vous le savez, avec d'autres élus, ils nous ont dit que cette surface était vraiment très petite et qu'ils souhaitaient cette extension. D'ailleurs, les services de la DEVE ont déjà étudié une parcelle qui se trouve juste en face.

Donc vous voyez, le projet est quand même bien avancé. Puisqu'il y a un consensus sur cette extension, il suffit que l'association demande formellement cette extension et je vous demande de voter ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Il faudra demander à l'association de formaliser cette demande et en soutien nous pouvons voter ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

**Monsieur le Maire :** ... Sur le vœu ?

**José Baghdad :** ... Comme c'est vous qui avez autorité pour le faire, est-il possible de présenter un vœu en séance ?

**Monsieur le Maire :** Terminons déjà le dernier vœu et nous verrons ensuite.

**22. Vœu au Maire de Paris présenté par La Droite relatif à la nécessaire implantation de structures économiques dans les futurs projets immobiliers du 15<sup>ème</sup> arrondissement.**

Monsieur Lucas va nous présenter son vœu.

**Grégoire Lucas :** Je vais vous épargner la lecture du vœu puisque vous l'avez tous lu.

Je voudrais juste vous dire que ce vœu part d'un constat très simple, le 15<sup>ème</sup> arrondissement est malheureusement très clairement sous-doté en matière d'équipements à destination des entreprises et dédiés au développement économique. Sous-doté, je dirais que c'est même un euphémisme. Le 15<sup>ème</sup> ne dispose en fait aujourd'hui en tout et pour tout que d'un hôtel d'entreprises, boulevard Marcel Vallin, ce qui est déjà bien et bientôt d'une pépinière d'entreprises dans la ZAC Boucicaut, on en parle tout à l'heure. A mon sens c'est bien trop peu pour un arrondissement qui, comme l'a rappelé tout à l'heure Alain Destrem, a été qualifié par un grand hebdomadaire français « d'arrondissement en ébullition », arrondissement même classé 8<sup>ème</sup> ville française. Oui mes chers collègues, je vous invite à prendre conscience du fossé qui existe entre deux données, deux chiffres, le premier : 8<sup>ème</sup> ville française, le deuxième : deux équipements économiques en tout et pour tout. Deux équipements économiques en attendant peut-être la Maison de l'Emploi qui nous a été promise par l'adjoint au Maire en charge du développement économique auprès du Maire de Paris, que nous attendons toujours, qui nous a été promise rue Lecourbe mais qu'on ne voit pas venir.

Alors à ce niveau-là, Monsieur le Maire, ce n'est plus du sous-équipement c'est presque, je dirais, de l'indigence. Ce n'est pas la politique d'urbanisme du Maire de Paris actuelle qui me rassurera, pour preuve encore les récents débats que nous avons eus sur le PLU et encore aujourd'hui.

Ce vœu n'a qu'un seul objet, demander au Maire de Paris qu'il prenne conscience de cet état de fait, qu'il prenne des engagements clairs dans sa politique d'urbanisme à l'avenir pour favoriser l'installation d'équipements économiques dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous invite évidemment à voter ce vœu. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui intervient ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent :** Monsieur le Maire, chers collègues. L'activité économique est un élément essentiel de notre ville et de notre arrondissement. En tous les cas,

s'agissant du Maire de Paris et de sa majorité nous en sommes tout à fait convaincus.

La question, elle n'est pas tant la création de structures, c'est la question bien plus fondamentale de la création d'emplois. En la matière, je rappelle qu'en 2001 le taux de chômage de cette ville était supérieur à la moyenne nationale, que grâce aux efforts de Christian Sautter nous avons obtenu beaucoup de résultats en ce domaine même si là comme ailleurs il reste encore beaucoup à faire. Ce vœu se centre sur les structures, je pense que ce n'est pas la seule question qu'il faut aborder pour soutenir l'activité économique dans cet arrondissement.

Une pépinière d'entreprises est prévue dans le cadre de Boucicaut, c'est un très bon exemple d'ailleurs, pour montrer que la question ce n'est pas seulement les structures parce que Monsieur Goujon ne manque pas une occasion de rappeler que c'est grâce à Monsieur Balladur que nous avons l'hôpital Georges Pompidou dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et nous nous en réjouissons. Maintenant, ce qui n'avait pas été traité du tout, c'était le devenir des hôpitaux qui étaient fermés et que la fermeture de Boucicaut, en l'occurrence, avait eu comme conséquence, évidente, une perte d'activité de l'ensemble du quartier et je dois dire que l'opération qui est réalisée aujourd'hui est attendue de ses vœux et déjà pour partie elle est fort heureusement livrée et les commerçants du quartier en sont tout à fait ravis. Il y a beaucoup d'autres exemples du même type dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

On évoquait tout à l'heure la rue Brancion. La rue Brancion d'un point de vue commercial c'était devenu un désert en 2001. L'action qui a été menée, notamment par la Sempariseine, a permis la réouverture de nombreux commerces. Donc ce que j'essaie de vous dire, c'est qu'évidemment les pépinières d'entreprises c'est une bonne initiative mais ce n'est pas la panacée. Ce qu'il faut, ce sont des actions volontaires de créations d'emplois et de soutien au commerce. Le PLU, on l'évoquait la dernière fois, dans sa modification, en prévoyait un certain nombre, de protection de la rue Cambronne. On peut citer aussi dans le même ordre la grande surface commerciale qui sera créée dans le cadre de la rue de la Fédération. On peut citer aussi les 1200 emplois que Beaugrenelle va amener dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, le nouveau centre commercial auquel la majorité, à laquelle vous appartenez, Monsieur Lucas, s'est tellement opposée.

C'est comme ça qu'on crée des emplois. Ce n'est pas vous mais je suppose que, je ne sais pas si vous vous désolidarisez du combat qui a été mené dans cet hémicycle contre la réalisation du centre commercial Beaugrenelle. Nous, nous l'avons voulu ce centre commercial. C'est comme ça qu'on crée les emplois, pas

seulement et pas essentiellement en créant des structures. Je pourrais citer aussi, s'agissant de Pasteur, la façon dont la création du « nouveau Pasteur » va permettre également de créer de nouveaux emplois dans le domaine scientifique, etc.

Donc, oui à l'objectif, non à ce vœu et à ses moyens, qui en tant que tel n'est pas le plus approprié pour parvenir à l'objectif qu'il se donne, même si cet objectif est tout à fait louable et pour cette raison nous ne prendrons pas part au vote.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Lucas va prendre la parole mais je crois qu'il ne présentait pas un projet économique ou de lutte contre l'emploi et le chômage dans ce pays, non plus que dans cet arrondissement mais il avait simplement l'intention plus modeste de faire prendre en compte, dans les futurs projets immobiliers réalisés dans l'arrondissement, des structures économiques. Il me semblait bien que c'était l'intention de Monsieur Lucas.

**Grégoire Lucas :** Cela n'a aucune vocation évidemment exhaustive et surtout je pense que j'inviterais bien Monsieur Dargent à participer à quelques unes de mes permanences parce que je reçois de manière hebdomadaire des créateurs d'entreprises à qui je suis obligé de dire : « Ecoutez, je n'ai pas d'équipements pour vous accueillir dans le 15<sup>ème</sup> » et que je renvoie vers d'autres arrondissements, effectivement, qui vous sont plus favorables en terme électoral. Le problème, c'est quand vous avez des dizaines de créateurs d'entreprises qui vous demandent « Est-ce que vous avez des locaux pour nous aider à démarrer notre activité ? » , qui créent des emplois, Monsieur Dargent, et qui créent donc une activité économique et vous êtes obligés de leur refuser. Personnellement c'est un crève-cœur chaque jour. Merci.

**Monsieur le Maire :** Et quant aux politiques de l'emploi qui sont menées, vous nous y incitez tout à l'heure pour la précarité mais je vous y incite en retour pour l'emploi, Monsieur Dargent, à beaucoup de modestie aussi et ne pas se parer des plumes du paon.

Nous allons passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Et donc « ne prend pas part au vote » pour la gauche. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant Monsieur Baghdad peut prendre la parole.

**José Baghdad :** Monsieur le Maire, je voulais savoir si vous pouviez nous autoriser à déposer un vœu en séance comme vous en avez l'autorité ?

**Monsieur le Maire** : Il faut, dans un premier temps, que vous puissiez nous dire quel est l'objet de ce vœu et ensuite j'en déciderai, effectivement. Sur proposition du Maire d'arrondissement, le Conseil d'arrondissement s'exprimera pour savoir si on peut en discuter ou pas.

**José Baghdad** : Je vous donne l'objet du vœu.

« Vœu adressé au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, présenté par le groupe La Gauche, relatif à la mise en place de conseils de parents dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 15<sup>ème</sup> arrondissement ».

**Monsieur le Maire** : Ecoutez, je pense qu'il y a là un vœu qui pourrait être déposé, pour qu'il soit mieux pris en compte, avec peut-être un peu plus de délais. Le principe de ces vœux -me semble-t-il- qui sont déposés en séance, est que ces vœux traitent d'une urgence et d'actualité. Là, il me semble que c'est un vœu qui, même s'il peut présenter un certain intérêt, évidemment, mérite d'être déposé dans les délais de façon à ce qu'on puisse en discuter, que chaque élu puisse étudier les choses et je vous invite à le présenter la prochaine fois, si vous êtes d'accord.

**Claude Dargent** : D'accord, on le présentera la prochaine fois.

≈ ≈ ≈

**Monsieur le Maire** : Merci.

Mes chers collègues, puisqu'il n'y a plus d'intervention, la séance est levée.

**Le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**  
Député de Paris